



Licence professionnelle Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux. 2016, Université de Nantes. hceres-02039366

HAL Id: hceres-02039366

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039366>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux

- Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, langues, sciences humaines et sociales (LLSHS)

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Aménagement du paysage*, spécialité *Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux* de l'Université de Nantes créée en 2004 s'intègre dans l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN). Depuis 1964, il se spécialise dans des formations en aménagement et en environnement.

L'objectif de cette formation professionnalisante est de former des techniciens en aménagement en capacité de procéder à la conduite et au suivi de projets paysagers et environnementaux. Il associe trois partenaires, l'Université de Nantes et les lycées Briacé et Jules Rieffel. Le cursus est construit en six unités, quatre théoriques : Connaissance du milieu (100h), Méthodologie de projet (100h), Périphéries professionnelles (80h) Production et expression (80h) et deux professionnalisantes : Projet tuteuré et stage.

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle (LP) *Aménagement du paysage* spécialité *Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux* de l'Université de Nantes bénéficie d'une bonne attractivité et les résultats sont satisfaisants. L'équipe pédagogique fortement encadrée par les trois responsables issus des trois partenaires est diversifiée mais devrait comporter une part plus importante de professionnels. La maquette de formation est adaptée aux objectifs mais reste limitée à 360 h de présentiel ce qui est en deçà de l'arrêté de 1999 relatif aux licences professionnelles.

L'insertion professionnelle des étudiants pourrait s'améliorer qualitativement avec l'ouverture de la formation à l'apprentissage. En effet, les bons partenariats avec les collectivités au regard du contexte actuel ne garantissent plus des débouchés aussi aisés.

Points forts :

- Une formation complète en adéquation avec ses objectifs.
- Une attractivité et une mixité dans le recrutement des étudiants qui est profitable à la licence.
- Une équipe pédagogique nombreuse et diversifiée.
- Un niveau de réussite des étudiants satisfaisant.

Points faibles :

- L'absence d'apprentissage pour une licence professionnelle.
- Le volume d'heures réalisé par les professionnels est un peu juste.
- L'enseignement de l'anglais est très réduit.
- Peu d'étudiants recrutés après une deuxième année de licence générale (L2).
- Suivi des diplômés insuffisant.

Recommandations et conclusion :

La licence professionnelle (LP) *Aménagement du paysage spécialité Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux* de l'Université de Nantes est une formation complète qui devrait étoffer son nombre de professionnels dans la formation et bien formaliser le rôle et les fonctions de chacun. Une professionnalisation accrue au travers d'une ouverture à l'apprentissage devrait améliorer qualitativement l'insertion professionnelle. L'offre linguistique doit être renforcée.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'objectif de cette formation professionnalisante est de former des techniciens en aménagement en capacité de procéder à la conduite et au suivi de projets paysagers et environnementaux. Il associe trois partenaires, l'Université de Nantes et les lycées Briacé et Jules Rieffel. La structure de la formation est tubulaire sans parcours ni option. Le cursus est construit en six unités, quatre théoriques et deux professionnalisantes. Le contenu de la formation est en adéquation avec les objectifs, néanmoins les 360h de présentiel en dessous des attendus de l'arrêté de 1999 relatif aux licences professionnelles semble limiter certains enseignements, en premier lieu l'anglais.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation est en concurrence modérée avec les formations de Brest et surtout d'Angers. Le recrutement reste quantitativement intéressant (30 étudiants) mais très majoritairement issu de BTS (brevet de technicien supérieur) agricole (2/3 en moyenne).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est très majoritairement composée de vacataires ou d'enseignants de lycée agricole ce qui limite l'exposition à la recherche mais favorise la dimension professionnelle de la formation, essentielle pour une LP. Un tiers des cours est assuré par des enseignants-chercheurs.</p> <p>L'équipe pédagogique est ainsi constituée d'un Professeur des Universités et de quatre Maîtres de conférences auxquels il faut rajouter 21 « extérieurs ». Dans ces 21, on compte 10 enseignants du second degré (il n'est pas précisé s'ils viennent des deux lycées partenaires). La profession des 11 autres vacataires n'est pas précisée dans le tableau des enseignements, ce qui pose soucis pour apprécier la pertinence de leurs interventions dans ce cursus.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs du diplôme sont appréciables avec une trentaine d'étudiants. Le taux de réussite est bon, car oscillant entre 85 % et 95 % depuis l'ouverture de la LP en 2004.</p> <p>Les poursuites d'études sont faibles en particulier au sein de l'établissement, mais en hausse sur la dernière année. Le suivi des étudiants est réalisé par le SUJO (service universitaire d'information et d'orientation). Le CLIP (cellule locale d'insertion professionnelle) tente de palier aux manques du SUJO. Les annexes du dossier donnent quelques indicateurs intéressants pour les diplômés 2010-2011. L'insertion professionnelle est correcte avec près de trois quarts des anciens insérés à 30 mois, mais seule la moitié a un poste stable et les salaires sont faibles.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La licence professionnelle n'a pas vocation à préparer à la recherche. Le contact est assuré surtout par la place des enseignants-chercheurs dans la formation. La littérature grise issues des mémoires de stage et de projets sert de base à la réflexion des enseignants.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Il existe une véritable interaction entre la licence et le milieu professionnel dans le sens où 22 % à 28 % des enseignements sont assurés par des professionnels essentiellement sur deux unités d'enseignements (Méthodologies et périphéries de projet). Ces professionnels proviennent de services de l'Etat, chambre d'agriculture, bureaux d'études aménagement...</p> <p>Le stage de 12 semaines est un peu court (comme les porteurs de la formation le signalent eux-mêmes) mais difficile dans le cadre de l'année d'une LP de faire un stage plus long. La réalisation de nombreux dossiers,</p>

	<p>rapports... sont en adéquation avec les métiers que les étudiants visent.</p> <p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est lisible et complète. Néanmoins, les codes ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) annoncés ne semblent pas explicites.</p>
Place des projets et stages	<p>Dans la première moitié de l'année, les étudiants ont à réaliser un projet tuteuré (en groupe d'origine diverse sous la tutelle de professionnels et d'universitaires). Les étudiants doivent maintenant chercher la structure faisant l'objet du projet mais auparavant les responsables de LP s'en chargeaient.</p> <p>La seconde partie de l'année est consacrée aux stages de 12 semaines.</p> <p>La place est donnée à l'initiative pour les étudiants qui doivent chercher eux-mêmes la structure de stage. Les modalités d'évaluation de ces deux travaux sont claires et plutôt efficaces en prenant en compte les aspects universitaires et professionnels. La rédaction de rapports, mémoires conséquents (50 pages) et la soutenance de ces travaux à l'oral devant un véritable jury est un plus pour la professionnalisation car c'est ce genre de travail qui sera demandé aux étudiants dans leur futur travail. La fiche d'évaluation est très complète et précise. Elle balaie bien tous les items à évaluer autant sur le fond que sur la forme des travaux demandés.</p>
Place de l'international	<p>L'organisation de la licence professionnelle rend très difficile les échanges. Seul le stage à l'international est possible mais très rare. La formation très liée à la réglementation française n'est pas attractive pour des étudiants étrangers. L'enseignement en anglais est réduit à seulement 15h même si c'est en demi-groupe.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La formation est sélective car 30 dossiers doivent être extraits des 170-190 dossiers déposés par les étudiants qui souhaitent intégrer cette formation. La sélection est faite selon deux critères majeurs (les notes et la lettre de motivation) qui semblent tout à fait pertinents. Les responsables de formation cherchent aussi à équilibrer l'origine des étudiants en sélectionnant pour 1/3 des étudiants provenant de BTS aménagement, 1/3 de BTS environnement et 1/3 provenant de l'université.</p> <p>Pas de dispositif d'aide à la réussite car les responsables estiment que l'encadrement et les faibles effectifs suffisent à répondre aux problèmes des étudiants. Cet argument peut tout à fait s'entendre.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La formation ne peut pas être suivie en apprentissage. Cinq places sont ouvertes à la formation continue. Des procédures d'adaptation sont mises en œuvre pour les publics particuliers. La VAE (validation des acquis de l'expérience) est possible mais rare.</p> <p>L'utilisation du numérique est présente avec des cours de Cartographie Assistée par Ordinateur et Système d'Information Géographique (SIG) pour respectivement 20h et 30 h, les logiciels utilisés ne sont pas indiqués. Le volume horaire réservé au SIG, même s'il n'est pas négligeable ne peut être qu'une initiation poussée si les étudiants ne l'ont jamais pratiqué avant leur venue dans cette licence professionnelle.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les évaluations se font dans le cadre d'un contrôle continu intégral.</p> <p>La validation du diplôme nécessite d'avoir la moyenne à la partie enseignement et la moyenne à la partie stage. Le jury d'examen intègre des professionnels conformément à l'arrêté de licence professionnelle. Il n'y a pas de deuxième session.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les compétences transversales sont explicitées dans la fiche RNCP du diplôme. Le supplément au diplôme est quant à lui très complet.</p> <p>Le suivi d'acquisition des compétences se fait au travers du contrôle continu mais rien n'est formellement organisé.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des étudiants à 30 mois est assuré par un observatoire, le SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation) qui fait des enquêtes post obtention du diplôme mais cela ne semble pas donner satisfaction. Les rémunérations des diplômés restent faibles.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement s'est mis en place en 2015 dans une configuration standard, avec neuf membres (trois professionnels, trois étudiants, trois universitaires). Il se réunit une fois par an.</p> <p>Les procédures d'évaluation des enseignements se résument à une réunion bilan avec les étudiants à l'issue des soutenances de projets. On n'a pas d'éléments sur les suites données à ces réunions. Néanmoins, cette procédure n'est pas académique et mais elle est sans doute possible en raison de l'effectif réduit de la formation et de l'ambiance « école » de la licence. C'est original et cela semble efficace.</p>
---	---

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation de la Licence Professionnelle : GESTION ET CONDUITE DE PROJETS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	LLSHS
Type (Licence, LP, Master)	LP
Intitulé du diplôme	<i>Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux</i>
Responsable de la formation	Etienne Chauveau

Observations :

Le Conseil scientifique de l'IGARUN prend acte du rapport d'évaluation de la licence professionnelle *Gestion et conduite de projets paysagers et environnementaux*. Il fait observer que la plupart des recommandations figurant dans le rapport ont été prises en compte, par anticipation, dans la construction du projet de nouvelle licence professionnelle, dont l'instruction a été conduite dans le cadre d'une démarche collégiale, mettant en perspective et de manière articulée l'ensemble de l'offre de formation de l'Institut de la Licence au Master.

